



Session plénière de mai 2011

Le Conseil culturel de Bretagne apporte son soutien au plan de politique culturelle régional et vote des propositions sur l'avenir de l'enseignement des langues de Bretagne

Le Conseil culturel de Bretagne est une chambre consultative chargée de proposer des avis et vœux sur la politique publique de la Région en matière de culture, identité bretonne et rayonnement de la Bretagne. Présidé par Paul Molac, le CCB est composé de 70 représentants issus du monde associatif et institutionnel et de personnalités œuvrant pour le développement de la culture bretonne.

Après l'accueil du Président du Conseil économique, social et environnemental régional, Alain Évén, pour une présentation de l'instance et de son fonctionnement, le Conseil culturel de Bretagne a émis à l'unanimité un avis favorable sur le rapport relatif à la politique culturelle régionale, soumis au vote des Conseillers régionaux les 24 et 25 mai prochains, et intitulé : « Bretagne, l'ambition culturelle : enjeux, méthodes, priorités ». Ce plan orientera les décisions en matière de culture et leur mise en œuvre durant cette mandature du Conseil régional de Bretagne.

Le Conseil culturel se félicite, à travers cet avis, de l'intégration de principes convoquant à la fois l'enracinement et l'ouverture, la tradition et la création. Il se reconnaît pleinement dans la définition ouverte et non exclusive de l'identité ainsi que dans la volonté de concilier culture savante et culture populaire. Il souligne l'importance donnée à la préoccupation territoriale, tant dans la prise en compte d'une stratégie pouvant se décliner en Bretagne, pays par pays, que dans la volonté de développer la visibilité de la Bretagne à l'extérieur, en particulier en Europe.

Dans un contexte incertain, le Conseil culturel de Bretagne soutient la volonté de la Région de poursuivre le développement culturel, facteur de cohésion sociale et de développement humain et économique. Il souhaite que la Région continue d'accompagner les structures professionnelles et associatives et salue la proposition de « co-construction ». Il attend les mesures qui verront la mise en œuvre de ce plan.

Deuxième vote unanime : propositions pour l'enseignement des langues de Bretagne.

Le Conseil culturel de Bretagne a tenté d'apporter des solutions aux difficultés que rencontrent l'enseignement du breton et du gallo.

Parmi les mesures phares, le Conseil culturel demande la généralisation, dans toutes les écoles, de l'enseignement des langues bretonne ou gallèse, le développement important des filières bilingues publiques, catholiques et associatives (Diwan), l'intensification massive de la formation des enseignants pour répondre à ces objectifs et le transfert des compétences pour une mise en place de ce plan ambitieux.

Autant de propositions destinées à permettre au plus grand nombre de profiter de l'ouverture culturelle et linguistique que peuvent apporter les langues de Bretagne.

Dans un contexte où des menaces de suppression du CAPES langues régionales avaient été annoncées, le Conseil culturel de Bretagne ne doute pas de l'implication directe et volontaire de la Région Bretagne dans le soutien de ces propositions destinées à sortir l'enseignement des langues de Bretagne de leur confidentialité.

Contact presse : Aurélie Le Brun - 02 99 27 18 31 - aurelie.lebrun@region-bretagne.fr